



BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 20 Dec. 1847.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES au FOND CAPITAL de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette Cité, MERCREDI, le 19me jour de JANVIER 1848, à UNE heure précise P. M., afin de choisir trois directeurs à la place de Phom Peter McGill, Samuel Brooks et Alexander T. Galt, écuers, qui cesseront alors d'être en office par rotation, et pour transiger toute affaire qui peut avoir rapport à la dite Compagnie.

Par ordre, THOMAS STEERS, Secr. lraire.

BANQUE DU PEUPLE. SAMEDI prochain, le 25 du courant, étant Fête d'Obligation (NOEL) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution. B. H. LÉMOINE, Caissier.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS,

L'invitation d'un grand nombre d'entre vous, j'ai l'honneur de demander vos suffrages pour vous représenter dans le prochain parlement.

Mes principes politiques vous sont connus; il m'est, par conséquent, inutile de vous en faire une longue exposition. Je demande avec vous, messieurs, le gouvernement responsable, mis honnêtement en pratique, composé d'hommes qui, possédant la confiance du peuple, sont seuls propres à conduire les affaires publiques suivant ses volontés, ses besoins et ses intérêts.

Il sera pour moi, messieurs, d'un devoir impérieux, de concourir dans les mesures qui tendront à favoriser les améliorations qui ont été retardées ou complètement négligées dans le Bas-Canada, depuis l'existence de l'administration actuelle.

Les projets tendant à répandre l'éducation, à développer les ressources du pays, à perfectionner son agriculture, à étendre son commerce, à encourager les manufactures qui existent, ou à en faire naître de nouvelles, rencontreront mon appui bien sincère.

J'unirai mes faibles efforts à ceux des membres de la représentation qui demanderont la liberté du commerce, et l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères.

La prospérité du pays, messieurs, dépend essentiellement de la facilité des communications intérieures,—je croirai donc de mon devoir de donner mon support aux mesures qui tendront à les augmenter, par la formation de routes nouvelles, par l'amélioration de celles qui existent, par l'établissement de chemins de fer, par l'ouverture de nouveaux canaux et par l'achèvement de ceux qui sont en voie de construction.

Je ferai, messieurs, tout ce qui dépendra de moi pour veiller aux intérêts particuliers de votre Comté; ainsi, je ferai tous mes efforts pour faire ouvrir le canal projeté, qui doit établir une communication entre le Richelieu et le St. Laurent. Mais dans l'adoption de ce projet, je tâcherai de faire respecter les droits des propriétaires qui pourraient être lésés par le passage de ce canal; je maintiendrai aussi les droits de ceux qui ont éprouvé des dommages par l'établissement du canal de Chambly, et dont nombre d'indemnités ne sont pas encore liquidées.

Enfin, messieurs, je donnerai une attention bien spéciale à vos réclamations pour les pertes que vous avez souffertes pendant nos malheurs; et je m'estimerai très heureux, si par mes efforts persévérants, je puis contribuer à les faire établir à votre satisfaction.

C'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, PIERRE BEAUBIEN. Montréal, 23 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHAMBLY. MESSIEURS,

L'INVITATION d'un grand nombre des principaux Electeurs du Comté, j'ai consenti à me porter candidat pour représenter vos intérêts dans le prochain parlement.

Ma longue résidence dans le comté me fournit le moyen de connaître les vœux et les besoins de chaque localité et du comté en général; Si vous m'honorez de votre mandat, je viendrai fidèlement à vos intérêts et je ne négligerai rien pour obtenir les améliorations dont nous avons tant besoin.

Quant à mes principes politiques, vous les connaissez déjà assez sans qu'il soit nécessaire de les énoncer ici.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, P. P. DEMARAY. St. Jean, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE BERTHIER. MESSIEURS,

EN venant aujourd'hui solliciter l'honneur de vos suffrages, je ne fais que céder au désir d'un grand nombre de citoyens influents de ce Comté, qui m'ont sollicité de me présenter à la prochaine élection. Je dois avouer que, depuis longtemps, l'idée d'être utile à mon pays, faisait battre mon cœur; mais mon âge peu avancé et d'autres considérations m'ont fait différer jusqu'à ce jour de mettre cette idée à exécution. Aujourd'hui que plusieurs de ces considérations n'existent plus et que je vois absolument rien qui puisse me faire rais-

sonnablement résister à un vœu si prononcé. Je vous prie donc que j'aie prochainement vous demander une part de vos suffrages. Quant à mes opinions politiques, elles sont connues de la plupart d'entre vous. Qu'il me suffise de dire que je suis Réformiste et Canadien avant tout.

Je suis, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. A. DEROME. 23 déc.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS,

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes od, versaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vœux. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vœux à cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec:

"La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier."

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme qui désire avant tout la prospérité de son pays; il doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la construction du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices qui le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement.

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vœux étant bien connus, je termine en vous déclarant que si j'obtins un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE. Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL. MESSIEURS,

LA réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances. Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vœux.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel emphatique et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St.-Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande

portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique et favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigent les maux dont nous avons déjà souffert doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagiez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS. MESSIEURS,

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine élection d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial; Je suis décidé de solliciter les suffrages des électeurs; et si j'ai encore l'honneur de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée de notre Parlement Provincial, je m'efforcerai d'appuyer fidèlement et diligemment toutes les mesures tendant à développer les ressources de notre commune patrie, et d'augmenter la prospérité du peuple. Ce sera mon désir le plus empressé d'adopter un système d'émigration, qui assure la Parvée des Emigrants dans cette Colonie, en bonne condition et en bonne santé, et prévienne par la même l'introduction dans le pays de la peste et des horreurs qui l'accompagnent.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Bien respectueusement, Votre très humble, et Obéissant serviteur, JACOB DEWITT. Montréal, 14 dec. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE MONTREAL. MESSIEURS,

L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma candidature politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation: la confiance que vous m'avez par là témoignée, m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveaux suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je n'omettrai rien de ma part pour obtenir justice égale pour tous; et tout en prenant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi populaire et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Obéissant serviteur, A. JOBIN, 9 déc.

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Au No. 175, rue Notre-Dame, (CI-DEVANT MAISON DEVERVY.)

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il a en main un assortiment considérable et varié de CORNETS ET BOETES DE DRAGEES de toutes espèces pour les cadeaux de la saison, aussi des GATEAUX de toutes sortes. —Aussi, Des HUITRES de New-York par baril, par cant ou à la douzaine, et des RAISINS en baril. CHARLES ALEXANDER. Déc. 21.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant.

Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir.

Je vous dois donc une profession de foi politique. La voici telle que peut le permettre le cadre étroit d'une adresse.

Je professe une politique libérale; celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès.

Les grandes questions politiques ne me feront pas perdre de vue les intérêts matériels de votre comté que je connais déjà suffisamment au moyen de mes nombreux rapports avec vous.

Rappelé énergiquement les promesses qui vous furent faites par le ministère actuel, d'importantes améliorations dans vos voies de communication avec la cité; demander compte des octrois d'argent votés par la chambre d'assemblée, pour cet objet, et non encore appropriés, ou peut-être divertis.

Exposer vos titres à l'encouragement par le pays, des nombreux établissements d'éducation que vous avez, dans des temps difficiles, érigés dans un bon nombre de vos paroisses, à la honte de ces comtés où les écoliers ont pu réunir assez de partisans pour mettre en danger l'élection de candidats amis de l'éducation. Résister aux projets formés dans quelques parties de la province pour changer dans des vues politiques le siège du gouvernement. Plaider la cause de la liberté du commerce et de la navigation du St. Laurent sans laquelle le pays ne peut aller qu'en rétrogradant.

Favoriser les grands projets de communication en partie déjà exécutés. En un mot veiller attentivement à vos intérêts de localité, tel sera le but ou tendront mes efforts et mon zèle en parlement, si vos suffrages m'y appellent.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, NORBERT DUMAS. Montréal, 21 déc. 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES. MESSIEURS,

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'extirper la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre élu-député Représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage St. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR

E'COLOGES, E'CRITES, BICCH, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et de dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

LIVRES FRANCAIS. LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques.

- Arthur, par Eugène Sue. 4 vols. 8s. Deux Histoires 1772-1810. 1.—Aventures D'Hercule Hardi 2.—Le Colonel Du Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vie de Koat—Ven Roman Maritimes, par E. Sue 3 vols. 6s. Delytor Arabian Godolphin, Karkiki par do 1 vol. 2s. Puk et Plok par do. 2s. Le Morne-au-Diable, par do. 2 vols. 4s. Thérèse Dunoyer, par do. 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do. 10 vols. 20s. L'atrocité, par do. 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Coucaratcha, par do. 2 vols 4s. Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Guille Legons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do. Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St.-Pierre 3s. JOHN M'COY. 17 déc.

Corporation de Montreal. CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avis, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Trés Bureau du de la Cité, 17 déc. 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES soussignés expédient le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufactures françaises. Les personnes, dépositaires de leur commerce, quelques ordres sont priées de les transmettre le plus possible.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 2. 17 déc. 1847.

AVIS. ON s'adressera à la Législature et en prochain session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un FOND DE PEAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excéderait 330 pieds n'a pas qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levé. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traversée de canot au lieu connu sous le nom de "traversée de Gaultier" pour la commodité des piétons allant ou venant du hât de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT: 1.—Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 2.—Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 3.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 4.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5.—Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi. 6.—Pour chaque personne à pied, un denier. 7.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bouff, vache, ou autre bête à cornes de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8.—Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc., un demi denier. 11 nov. 1847.

DOMESTIQUES DEMANDES. ON DEMANDE une BONNE ou domestique pour avoir soin des enfants et un petit GARDON pour servir le table et faire les commissions. S'adresser à MADAME VEUVE BARRON, No. 18, Rue ST. ANTOINE. Montréal, 14 déc. 1847.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, rue Notre-Dame. Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. 17 déc.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

R. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. F. FICHAULT, C. A. RONNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENS, E. TROUDEL, HECTOR PELTIER, J. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY GODFREY, P. WILBERNNEB, C. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS, OFFRE EN VENTE

EN BOIS ET EN BOUTEILLES. SHERRY des qualités suivantes: Dry well flav'd P., G., or Bro; High flav'd full-bodied P., G., or Bro; Very Supr nutty flavoured Gold; Very Supr Old Bro, rich and full bodied; Old Sheras, very dry and high flav'd Pale; Very Old Supr rich Bro Sherry; Amontillado Pasado; Manzanilla; PORTS, Fine Old—Very Supr do—Rich and full flav'd do—and low do; VINS DE BORDEAUX—Château Lafite—Margaux—St. La Rose—St. Julien—Viu de Medoc—Haut Sauterne—Haut Barzac—CHAMPAGNE Verzeney—Sillery—A. Creaming—Sillery—A. High Sparkling—BURGUNDY—Chambertin—Carton—Chablis—Beaune—Montcabelt—BOURGOGNE—Moussoux—St. Pery Moussoux—VINS D'ALLEMAGNE—Budesheim—Hochheim—Marcbromner—Neulstein—Sparkling Hock et Moselle—MADERE—directement—E. I.—et Malmsey—Bucellas—Dry and Sweet Lisbon—Tenerife—Old Marsala—Muscat de Frontignan, very superior LIQUEURS—Caropao, white and brown—Maraschino—HEERING'S CHERRY BRANDY—Crème de Noyau, red and white, (Grandmaison)—Cherry Brandy—Eau d'Or—Crème de Thé, &c. —Aussi: Old brown and Pale Brandy; Hollandaise—Whiskey, etc. On peut s'en procurer une bouteille expresse de suite et pour la commodité des familles, des vins par galles, pour argent comptant, No. 181, rue Notre-Dame, 3 déc.